



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales*

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 68/11 de l'Assemblée générale et 2145 (2014) du Conseil de sécurité, par lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan. Il fait le point des activités que l'Organisation des Nations Unies y a menées, notamment dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon dernier rapport publié le 18 juin 2014 (A/68/910-S/2014/420). Il récapitule également l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité et les événements régionaux et internationaux qui concernent l'Afghanistan.

II. Évolution de la situation

2. Le second tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 14 juin, opposant Abdullah Abdullah à Ashraf Ghani Ahmadzai. La volonté manifestée par des millions d'Afghans, qui se sont rendus aux urnes pour la deuxième fois en trois mois, et les résultats obtenus par les forces de sécurité afghanes ont été salués tant à l'intérieur du pays que par la communauté internationale. L'insurrection n'a pas vraiment perturbé le scrutin. Toutefois, au cours des semaines qui l'ont suivi, des tensions politiques ont été suscitées par des allégations faisant état de fraudes généralisées et par d'autres activités menées par les commissions électorales, aboutissant à une impasse politique aux conséquences extrêmement déstabilisatrices pour la situation politique, économique et sociale et les conditions de sécurité du pays.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 octobre 2014); document paru initialement sous la cote A/68/988-S/2014/656.



3. À la demande des deux candidats et du Président afghan, Hamid Karzaï, l'ONU a joué un plus grand rôle dans l'appui au processus électoral afin d'aider à parvenir à un résultat largement accepté. À ce titre, l'ONU supervise de près pour la première fois un audit électoral complet. Un accord sur cette question et sur le dispositif politique nécessaire à la création d'un gouvernement d'unité nationale a été trouvé dans le cadre d'une entente entre les deux candidats, qui a été facilitée par le Secrétaire d'État américain, John Kerry, le 12 juillet et le 8 août.

A. Évolution de la situation politique

4. À la suite de l'élection présidentielle du 5 avril, à laquelle aucun candidat n'a recueilli plus de 50 % des voix, un second tour a eu lieu le 14 juin pour départager les deux principaux candidats, M. Abdullah (45 % des voix au premier tour) et Ashraf Ghani Ahmadzai (31,6 %). Pendant la période qui a précédé le deuxième tour, les deux candidats ont fait campagne dans tout le pays pour mobiliser les électeurs et susciter l'intérêt de ceux qui n'avaient pas voté ou qui ne leur avaient pas accordé leur voix au premier tour. En parallèle, les candidats ont demandé à des acteurs politiques influents, notamment aux six candidats au premier tour de l'élection présidentielle, de les soutenir. Ils ont fait campagne dans un climat de respect mutuel au nom de l'unité nationale mais leurs partisans ont fait preuve de nettement moins de retenue, notamment sur les réseaux sociaux.

5. Avant le scrutin, la Commission électorale indépendante a accrédité 110 784 observateurs, dont 70 041 agents des candidats, afin de promouvoir la transparence au deuxième tour. En se fondant sur les enseignements tirés du premier tour et sur les recommandations des candidats, des observateurs électoraux et de la communauté internationale, la Commission a également apporté des modifications à la procédure, déployant notamment du matériel sur place pour mieux pallier la pénurie de bulletins de vote. Quelque 2 000 nouveaux bureaux de vote ont été créés dans des centres électoraux existants afin d'améliorer l'accès aux urnes pour les électeurs. Bien que les Taliban aient dénoncé l'élection et incité les électeurs à la boycotter, l'opposition s'est manifestée inégalement et a laissé la place à des interprétations locales le jour du scrutin, ce qui aurait permis aux habitants de plusieurs districts du sud-est d'exprimer leur suffrage. La Commission a fait savoir que sur les 6 365 bureaux de vote qui devaient fonctionner le jour des élections, 140 avaient été fermés pour des raisons de sécurité.

6. À la clôture des bureaux de vote le 14 juin, la Commission a annoncé que plus de 7 millions de suffrages avaient été exprimés (62 % dans les bureaux de vote réservés aux hommes et 38 % dans ceux réservés aux femmes). Le taux de participation a été immédiatement contesté par M Abdullah, qui estimait que les chiffres étaient nettement inférieurs. Le 18 juin, M. Abdullah a annoncé son retrait, invoquant le parti pris institutionnel et prétendant que le taux de participation annoncé était dû à des fraudes généralisées. Il a alors exigé que le décompte des voix soit interrompu et que le chef des observateurs électoraux, Zia-ul-Haq Amarkhel, démissionne, l'accusant d'être complice de la fraude électorale. En réponse, M. Ghani a déclaré que la forte augmentation du taux de participation dans plusieurs provinces tenait aux efforts que son équipe avait déployés pour mobiliser les électeurs. Le 23 juin, le chef des observateurs électoraux a démissionné, expliquant qu'il avait pris sa décision au nom de l'intérêt national et rejetant les accusations portées contre lui. Le 25 juin, M. Abdullah s'est dit prêt à maintenir sa

candidature à condition que les six critères qu'il proposait pour dissiper ses inquiétudes quant à la fraude et pour renforcer la procédure d'audit électoral soient remplis. Le 28 juin, la Commission a rejeté ces conditions préalables. Le 27 juin à Kaboul, M. Abdullah s'était joint à une manifestation d'environ 15 000 de ses partisans exigeant que les allégations de fraude soient examinées. D'autres manifestations plus petites ont eu lieu dans les villes de Mazar-e Charif et Bamyan.

7. Cherchant à dissiper les préoccupations suscitées par la fraude et à apaiser les tensions politiques croissantes, la Commission a commencé un audit de quelque 2 000 bureaux de vote le 1^{er} juillet, s'intéressant à ceux où au moins 599 suffrages avaient été recueillis (600 bulletins de vote avaient été fournis par bureau). M. Abdullah a trouvé que cela ne suffisait pas pour répondre à ses allégations de fraude à grande échelle et il a demandé que l'audit soit élargi. À partir du 4 juillet, des représentants des deux candidats ont engagé des discussions bilatérales pour essayer de s'entendre sur un cadre plus large et plus solide pour les questions d'audit. Ce faisant, ils ont fait appel aux bons offices et aux conseils techniques de l'ONU. Des efforts ont également été entrepris dans le cadre d'un dialogue politique plus large entre les deux candidats, facilité par les Vice-Présidents Mohammad Younous Qanouni et Mohammad Karim Khalil, à la demande du Président Hamid Karzaï. Bien qu'elles se soient entendues sur un certain nombre de questions et malgré la mission de bons offices menée par mon Représentant spécial pour l'Afghanistan, les parties ne sont pas parvenues à un accord global sur un nouveau projet d'audit.

8. Dans un climat tendu et sur fond de pourparlers entre les équipes des candidats, les résultats préliminaires du deuxième tour ont été annoncés par la Commission le 7 juillet, contre l'avis de l'ONU. Ceux-ci ont indiqué un renversement de situation par rapport au premier tour, M. Ghani arrivant en tête avec 56,4 % des voix, suivi de M. Abdullah avec 43,6 % des 7 947 527 suffrages valablement exprimés. Face aux appels lancés pour qu'un gouvernement parallèle soit établi unilatéralement, M. Abdullah s'est adressé publiquement à ses partisans, qu'il a invités à patienter encore quelques jours. Il a accepté les résultats préliminaires mais il a aussi engagé ses partisans à attendre les résultats définitifs. Il s'est également dit favorable à un audit électoral complémentaire et à l'engagement de pourparlers en vue de préserver la stabilité politique. Afin d'aider les deux candidats à aplanir leurs différends au sujet de la crédibilité des résultats préliminaires, les 9 et 10 juillet, l'ONU a présenté un solide plan d'audit qui couvrirait environ 8 050 bureaux de vote, mais un accord n'a pas pu être conclu avec M. Abdullah.

9. Face à l'impasse politique, le Secrétaire d'État américain, John Kerry, est arrivé à Kaboul le 11 juillet où il a entamé une intense période de diplomatie de la navette. Le 12 juillet, à une conférence de presse organisée par l'ONU, M. Abdullah et M. Ghani ont confirmé qu'ils acceptaient les dispositifs techniques et politiques établis en consultation avec le Secrétaire d'État américain, John Kerry. Les principaux éléments techniques de l'accord s'inspiraient des propositions faites par l'ONU et comprenaient un audit complet des 22 828 urnes utilisées au second tour. Cet audit serait effectué par la Commission à son siège de Kaboul; il serait supervisé par des observateurs nationaux et internationaux, et contrôlé par des représentants de l'équipe des deux candidats qui y prendraient une part active. Conformément à l'accord et en consultation avec les deux candidats, l'ONU a été priée de formuler des propositions sur la conduite de l'audit.

10. Les deux candidats sont convenus d'y participer et d'en accepter le résultat. Ils sont également convenus que le prochain président formerait un gouvernement d'unité nationale, notamment qu'il y aurait un poste de chef de gouvernement. Ils se sont aussi engagés à convoquer, dans un délai de deux ans, une loya jirga (grand conseil) qui envisagerait de modifier la Constitution pour créer le poste de premier ministre exécutif et examinerait des accords globaux sur la parité dans les nominations et les réformes fondamentales à apporter au système électoral dans un délai d'un an.

11. Afin de maintenir l'élan politique créé par cette entente, la Commission a commencé l'audit des urnes le 17 juillet, suivant la liste figurant dans l'accord du 12 juillet. Les équipes des deux candidats et la Commission se sont entendues sur le fait que l'audit des urnes devait commencer mais que l'examen des constatations issues de l'audit et la décision de valider ou d'invalidier les voix n'interviendraient que lorsque la nouvelle réglementation sur le décompte des voix et les critères d'invalidation auraient été établis. Parallèlement, le 18 juillet, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et l'ONU ont lancé des opérations de transport aérien en vue d'aider à acheminer à Kaboul les urnes utilisées au second tour dans les 33 provinces du pays. Lors du transport, qui s'est achevé sans incident le 5 août, les urnes étaient accompagnées à chaque fois par des membres de la Commission et des agents des candidats.

12. Le 24 juillet, après 10 jours de consultations avec les deux équipes et la Commission, l'ONU a présenté un ensemble de critères pour le décompte des voix et l'invalidation, qui ont été adoptés officiellement le 30 juillet à l'issue d'autres consultations. L'ONU a donné l'assurance qu'à mesure que des informations seraient dévoilées par l'audit, elle envisagerait d'affiner les procédures selon qu'il conviendrait.

13. L'audit n'a guère avancé en juillet, les équipes des candidats suspendant sporadiquement leur participation. Après l'Aïd al-Fitr, le cadre réglementaire ayant été établi et les candidats s'étant de nouveau engagés à mener rapidement la procédure à son terme, il a continué avec moins d'accrocs. Le 16 août, la Commission a commencé l'examen spécial des urnes désignées dans le cadre des propositions visant à améliorer la procédure d'audit. Il a été convenu que chaque candidat pouvait demander l'examen spécial de 3 000 urnes au maximum, l'objectif étant d'accroître la confiance en examinant scrupuleusement les urnes qui les préoccupaient le plus. Toutes les urnes appelant un examen scrupuleux ont fait l'objet d'un audit complet et les bulletins ont été systématiquement recomptés.

14. La communauté internationale s'étant attachée à mobiliser plusieurs centaines d'observateurs électoraux de l'équipe d'évaluation électorale de l'Union européenne, du réseau d'Asie pour des élections libres, des organisations non gouvernementales américaines National Democratic Institute et Democracy International, ainsi que de plusieurs organisations afghanes d'observateurs comme le Forum pour des élections libres et régulières, la Fondation pour la transparence des élections et l'Organisation nationale sociale de la jeunesse d'Afghanistan, la conduite de l'audit s'en est trouvée améliorée. En outre, 17 missions diplomatiques internationales à Kaboul ont proposé que des membres du personnel diplomatique participent à l'audit en tant qu'observateurs. En plus des 48 experts électoraux résidents des Nations Unies et du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), de mon conseiller électoral, un expert électoral

international des Nations Unies, et du conseiller spécial mondial de l'International Foundation for Electoral Systems, plus de 123 experts électoraux de tout le système des Nations Unies ont été déployés rapidement de bureaux et missions des Nations Unies dans le monde afin d'aider à superviser la procédure d'audit et de donner des conseils sur les meilleures pratiques internationales.

15. Le 7 août, le Secrétaire d'État, John Kerry, est retourné à Kaboul pour aider les deux candidats à préciser et à renouveler les engagements qu'ils avaient pris le 12 juillet. Le 8 août, M. Abdullah et M. Ghani se sont entendus sur un communiqué commun et, à la conférence de presse organisée par mon Représentant spécial qui a suivi, ils ont mis l'accent sur la nécessité d'aller au-delà de la période de campagne et de se concentrer sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Ils y ont souligné la primauté de la Constitution et réaffirmé les engagements pris le 12 juillet dans les domaines politique et technique. Ils y ont confirmé à nouveau que le prochain président formerait un gouvernement d'unité nationale fondé sur les principes convenus précédemment avec l'opposition, à savoir le mérite et la parité, et ils ont annoncé que les candidats créeraient une commission mixte chargée de négocier les détails de la structure du nouveau gouvernement. Les deux candidats sont également convenus de faire avancer la procédure d'audit selon les critères établis par l'ONU pour l'audit, le décompte des voix et les invalidations, l'objectif étant de tenir la cérémonie d'investiture du président à la fin du mois d'août. Les deux candidats et le Président Karzaï ont de nouveau souhaité publiquement que l'audit soit mené à son terme et qu'un nouveau président soit annoncé dans le délai fixé.

16. Le 17 août, en réaction à l'accord conclu sur un gouvernement d'unité nationale, des manifestations ont eu lieu à Kandahar, certains manifestants menaçant de soutenir les Taliban si un gouvernement de coalition était « imposé » à l'Afghanistan et exigeant que les Taliban et Hezb-i-Islami fassent partie du gouvernement d'unité nationale qui serait formé. Le 19 août, des heurts se sont produits sur le lieu de l'audit à Kaboul entre des agents des deux candidats et des agents électoraux temporaires et ont fait plusieurs blessés.

17. Le 25 août, la Commission électorale indépendante a rendu les premières décisions. Elles concernaient 3 545 urnes : les résultats de 72 d'entre elles ont été invalidés et les voix de 697 autres ont fait l'objet d'un nouveau décompte. Après la communication des résultats, M. Abdullah a annoncé qu'il entendait se retirer de la procédure d'audit, ce qu'il a fait le 27 août. Afin de préserver l'intégrité et la régularité de la procédure, l'ONU a donc demandé à l'équipe de M. Ghani de retirer également ses agents de sorte que l'audit puisse être mené à son terme en présence des agents électoraux, des conseillers de l'ONU et des observateurs indépendants. Le 5 septembre, la Commission a annoncé qu'elle avait terminé l'audit des 22 828 urnes.

18. Les résultats définitifs des élections aux conseils de province tenues le 5 avril devaient être annoncés le 7 juin, mais les travaux de la Commission du contentieux électoral ont dû être suspendus en raison des élections présidentielles. Le 16 août, elle a repris l'examen des 2 918 plaintes relatives aux élections aux conseils de province et demandé à la Commission électorale indépendante de procéder de nouveau au décompte des voix pour les provinces de Kaboul, Nangarhar, Parwan et Baghlan.

19. Au cours de la période considérée, l'Assemblée nationale a adopté plusieurs lois, dont la loi sur la lutte contre le financement du terrorisme et la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent qui ont été promulguées par le Président le 26 juin. La loi sur la protection sociale, la loi sur les mines et la loi sur l'accès à l'information ont également été adoptées par les deux chambres.

20. L'attention politique s'étant concentrée sur le second tour de l'élection présidentielle, le processus de paix n'a guère avancé pendant la période à l'examen. Le 21 juin, à Kaboul, un attentat-suicide a pris pour cible le convoi du Chef du Secrétariat du Haut Conseil pour la paix, Mohammad Masoom Stanekzai. Un civil a été tué et plusieurs blessés, dont M. Stanekzai. Le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration a indiqué qu'au 15 août, 8 880 personnes, y compris 803 commandants, avaient rejoint le programme, et que 6 794 armes avaient été collectées. En tout, 164 projets de microfinancement avaient été approuvés dans 25 provinces, offrant des possibilités d'emploi à court terme pour la population locale et ceux qui participaient au Programme.

21. Le 1^{er} juillet, le Président Karzaï a de nouveau engagé les Taliban à renoncer à la violence et à s'abstenir d'agir comme instrument pour les étrangers qui cherchaient à affaiblir l'Afghanistan, et il a évoqué les affrontements qui s'étaient produits dans la province de Helmand. Le 25 juillet, dans une déclaration attribuée au mollah Mohammad Omar à l'occasion de la fête de l'Aïd al-Fitr, le mouvement a dit n'avoir nullement l'intention de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays et ordonné aux combattants Taliban d'éviter de faire des victimes civiles. Le 4 août, des responsables de la faction armée de Gulbuddin Hekmatyar du Hezb-e Islami ont affirmé qu'une délégation s'était rendue à Kaboul pour s'entremettre auprès des deux candidats à l'élection présidentielle et envisager la possibilité que la faction soit représentée au nouveau gouvernement. Des représentants des deux candidats ont ensuite nié que de telles discussions aient eu lieu.

B. Sécurité

22. Les groupes d'insurgés, les terroristes internationaux et les réseaux associés ont profité de la longue crise politique et électorale et de l'incertitude pour lancer des attaques dans tout le pays, notamment dans la province de Helmand, dans le sud, dans les provinces de Faryab et de Ghor, dans l'ouest du pays, dans la province de Logar, dans le centre, dans les provinces de Nangahar et Nuristan, dans l'est, et dans la province de Kunduz, dans le nord-est. Ils ont tenté de s'emparer de territoires et d'y rester en se livrant à des attaques avec plusieurs centaines d'hommes afin de s'imposer par la force dans les centres administratifs de districts et aux postes de contrôle, faisant d'innombrables victimes parmi les civils, le personnel de sécurité et les insurgés. Il semble que leur objectif consiste à faire croire que l'influence des insurgés est bien plus grande qu'elle ne l'est en réalité. Les forces de sécurité afghanes continuent de faire preuve de leur efficacité en contrant la plupart des offensives menées par les insurgés et en reprenant le contrôle des centres de district et des installations de sécurité, même s'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'opposer à la présence des insurgés et restreindre leur liberté de circulation, en particulier dans les zones rurales reculées. Ces faits se produisent alors même que le regard du public et des médias est rivé sur

l'Afghanistan, l'impasse politique compromettant la sécurité, et que la mission de la FIAS et les opérations militaires pakistanaises dans le Waziristan-Nord sont sur le point de prendre fin.

23. L'ONU a continué de surveiller les atteintes à la sécurité qui entravent ses activités et compromettent la mobilité et la sécurité des civils dans tout le pays et la conduite des activités et des programmes des organismes des Nations Unies. Entre le 1^{er} juin et le 15 août, elle a enregistré 5 456 atteintes à la sécurité dans tout le pays, soit 10,7 % de plus qu'à la même période en 2013 et 18,7 % de plus qu'à la même période en 2012. Par rapport aux chiffres de 2011, le nombre d'atteintes à la sécurité a baissé de 12,6 %. En tout, 13 actes ont touché le personnel des Nations Unies : un fonctionnaire recruté sur le plan national a été arrêté, quatre actes d'intimidation ont été enregistrés, un engin explosif improvisé télécommandé a frappé un convoi des Nations Unies, un convoi de l'ONU transportant des denrées alimentaires a été la cible de tirs d'armes légères et de jets de pierres, et des produits alimentaires ont été volés lors d'une autre attaque. L'augmentation du nombre d'atteintes est liée aux opérations des forces de sécurité afghanes lors du second tour de l'élection présidentielle, à la poursuite de l'offensive des Taliban dite « Khaibar » et aux activités menées par les insurgés pour entraver les opérations électorales. Le 14 juin, alors que les Afghans se rendaient aux urnes pour le deuxième tour de l'élection présidentielle, l'ONU a enregistré 530 atteintes à la sécurité dans l'ensemble du pays, soit 11,3 % de plus que le 5 avril, date du premier tour du scrutin. Au moins 237 actes étaient directement liés au processus électoral.

24. Au cours de la période considérée, les affrontements armés ont représenté 47,3 % des atteintes à la sécurité, suivis des engins explosifs improvisés (29,1 %). Usant de la crainte et de l'intimidation pour chercher à exercer une influence, les insurgés ont continué de se livrer à de nombreux assassinats ciblés. En tout, entre le 1^{er} juin et le 15 août, 211 assassinats et 30 tentatives d'assassinat ont été enregistrés, soit 7,1 % de plus qu'à la même période en 2013. Au cours de la même période, 36 attentats-suicides ont été enregistrés, soit guère plus que durant la période sur laquelle portait le rapport précédent (32 attentats-suicides) et qu'à la même période en 2013 (33 attentats-suicides). Pendant la période à l'examen, il faut noter en particulier l'attentat-suicide commis le 15 juillet sur un marché dans le district d'Urgun (province de Paktika, dans le sud-est) qui a tué 43 civils et en a blessé 95. Dans la province de Ghor, dans l'ouest du pays, le 24 juillet, 15 personnes ont été exécutées après que les autocars qu'elles avaient empruntés ont été arrêtés par des hommes armés non identifiés. Le 5 août, dans un attentat commis de l'intérieur à l'Université de la défense nationale afghane, un officier international de haut rang et quatre soldats Afghans ont été tués et 14 militaires internationaux et six militaires afghans ont été blessés.

25. Dans l'ensemble, les actes perpétrés dans le sud, dans le sud-est et dans l'est ont représenté 65,3 % du total des atteintes à la sécurité. Dans ces régions, des éléments hostiles au Gouvernement ont pu maintenir une présence forte et se livrer à de nombreuses activités, se ménageant un accès aux voies d'approvisionnement et l'appui de certains secteurs de la population, y compris en ayant recours à l'intimidation.

26. Au 20 juillet 2014, l'Armée nationale afghane comptait 183 343 hommes, dont 6 929 membres de la Force aérienne afghane, l'effectif total prévu étant de 187 000 hommes. Les taux d'érosion naturelle des effectifs sont restés inchangés par rapport

à la période précédente et les taux de réengagement sont restés faibles pour les officiers de rang supérieur comme pour les officiers subalternes. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, administré par l'ONU, aide à rémunérer 147 077 policiers et 5 640 gardiens du Département de l'administration pénitentiaire centrale, contre les 157 000 prévus. Afin d'améliorer le degré de responsabilité et de transparence, on s'est efforcé de verser les salaires du personnel rémunéré par le Fonds par virement automatique mensuel, de sorte que 82 % de policiers et 98 % de gardiens de prison perçoivent ainsi leur traitement. La MANUA a aussi aidé le Ministère de l'intérieur à incorporer des pratiques de police de proximité et à officialiser la constitution de conseils de femmes agents de police au niveau provincial, contribuant à la mise au point de cadres de politique générale et de directives opérationnelles dans ces deux domaines.

27. L'initiative de sécurité de la Police locale afghane, qui est supervisée par le Ministère de l'intérieur, a continué de se développer. Au 15 août, le nombre de membres du personnel s'élevait à 28 780 personnes desservant 150 districts dans 29 provinces, les 30 000 autres personnes devant constituer l'effectif autorisé étant en cours de recrutement ou en formation. La plupart des localités ont signalé une amélioration de la sécurité après le déploiement de la police locale afghane.

C. Coopération régionale

28. L'Afghanistan a poursuivi le dialogue avec ses voisins en vue de la promotion de la coopération régionale, en mettant particulièrement l'accent sur le dialogue avec le Pakistan sur les questions de sécurité. Le 25 juin, le Conseiller pour la sécurité nationale et les affaires étrangères du Premier Ministre pakistanais, Sartaj Aziz, a pris la parole devant la Commission des relations extérieures du Sénat pakistanais et s'est engagé à mettre au point avec le nouveau Gouvernement afghan une stratégie commune de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, afin que le territoire des deux pays ne soit pas utilisé pour commettre des attaques ou des actes subversifs et en vue de renforcer la coopération dans d'autres domaines. Le 26 juin, le Conseiller à la sécurité nationale afghane, Rangin Dadfar Spanta, a conduit une délégation de hauts fonctionnaires à Islamabad afin qu'ils s'entretiennent avec leurs homologues pakistanais de la coopération contre le terrorisme et du rôle du Pakistan dans les efforts de paix afghans. Les deux parties sont convenues de mettre en place un groupe de travail mixte de haut niveau sur la sécurité.

29. Les tensions ont persisté le long de la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan, chacun accusant l'autre d'aider les insurgés et de leur donner asile pour qu'ils commettent des attentats sur le territoire de l'autre. Le 4 août notamment, le Ministère afghan des affaires étrangères a affirmé qu'il avait la preuve que le Pakistan continuait d'appuyer le terrorisme en Afghanistan et protesté contre les incursions du Pakistan et les attaques à la roquette lancées de ce pays sur la province de Kunar dans l'est du pays. Ces faits ont été démentis par les autorités pakistanaises. Le même jour, elles ont de nouveau lancé un appel pour que l'Afghanistan leur livre le chef du groupe Tehrik-e Taliban Pakistan, le mollah Fazlullah, affirmant qu'il se cachait dans les provinces de l'est de l'Afghanistan.

30. Le 2 juillet, à Kaboul, le Président Karzaï s'est entretenu avec le Vice-Ministre iranien des affaires étrangères pour l'Asie et le Pacifique, Ebrahim Rahimpour, de la

façon d'établir des relations bilatérales dans tous les domaines. Le 8 juillet, le l'Afghanistan, l'Inde, le Pakistan et le Turkménistan ont signé le plan opérationnel pour le gazoduc du Turkménistan, de l'Afghanistan, du Pakistan et de l'Inde.

31. Le 10 juillet, la dernière réunion des hauts responsables du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan a eu lieu à Beijing, coprésidée par le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères, Ershad Ahmadi, et le Vice-Ministre chinois des affaires étrangères, Liu Zhenmin. De nombreuses personnes y ont participé, y compris des représentants de 12 gouvernements. La réunion a été l'occasion pour les participants de faire d'autres observations sur le projet de déclaration adoptée à l'issue de la quatrième Conférence ministérielle et des exposés ont été présentés sur les progrès accomplis en ce qui concerne les six mesures de confiance.

32. Le 24 juillet, le nouvel Envoyé spécial de la Chine pour l'Afghanistan s'est rendu à Kaboul à des pourparlers sur la participation économique accrue de son pays et le rôle qu'il peut jouer dans le processus de paix. Le 27 juillet, il a été annoncé que la quatrième Conférence ministérielle, qui devait avoir lieu à Tianjin le 29 août, avait été reportée en raison de la prolongation du processus électoral en Afghanistan. La nouvelle date n'a pas encore été fixée.

33. Mon Représentant spécial s'est rendu à Téhéran les 16 et 17 août et à Islamabad le 27 août pour s'y entretenir avec des représentants de l'État. Les deux capitales voisines se sont entendues sur le fait que la stabilité de l'Afghanistan était dans l'intérêt de la région et se sont dites favorables à la formation d'un gouvernement d'unité nationale fondé sur le partenariat. Il fallait que les résultats des élections soient largement acceptés et que des mesures soient prises pour renforcer la crédibilité du processus.

III. Droits de l'homme

34. Le 9 juillet, la MANUA a publié son rapport semestriel sur la protection des civils dans les conflits armés pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Elle y a recensé 4 853 victimes civiles (1 564 morts, 3 289 blessés), soit une augmentation de 24 % par rapport à la même période en 2013. Sur l'ensemble des victimes, 74 % ont été imputées à des éléments hostiles au Gouvernement et 9 % aux forces progouvernementales, tandis que dans 12 % des cas, les victimes ont été tuées pendant des affrontements entre les deux parties, où il n'a pas été possible d'identifier les auteurs. Elle a aussi constaté que les opérations au sol (tirs d'armes légères, de roquettes et de mortiers) étaient la principale cause des pertes civiles, en particulier pour les femmes et les enfants. Avec une augmentation de 89 % des victimes avérées d'affrontements, cela représente 39 % de toutes les victimes civiles durant le premier semestre de 2014. L'emploi d'engins explosifs improvisés a aussi augmenté de 7 %, faisant 1 463 victimes civiles (463 morts, 1 000 blessés), soit le chiffre le plus élevé pour ce type de tactique depuis 2009. La MANUA a relevé une résurgence du recours systématique aux engins explosifs improvisés à plaque de pression, qui ont fait 308 victimes civiles (161 morts, 147 blessés), soit une augmentation de 33 % par rapport à la même période en 2013. Elle a fait observer que les Taliban ont directement revendiqué la responsabilité de 147 attaques, qui ont fait 553 victimes civiles (234 morts, 319 blessés). Sur ces attaques, il semble que les combattants taliban en ont lancé 75 contre des cibles militaires, qui ont frappé sans

discrimination des civils, et 69 autres qui visaient délibérément des cibles civiles. La MANUA a aussi recensé 51 victimes civiles (22 morts, 29 blessés) imputées à des affrontements au sol et à des violations des droits de l'homme commis par la police locale afghane, soit le même nombre enregistré pendant la période correspondante en 2013. Bien qu'on ait enregistré quelques cas d'arrestation et des condamnations pour ces violations, l'impunité reste la norme.

35. Entre le 1^{er} juin et le 15 août, la MANUA a recensé 2 891 victimes civiles (956 morts, 1 935 blessés) causées principalement par des affrontements au sol (282 morts, 898 blessés), des engins explosifs improvisés (265 morts, 617 blessés) et des attentats-suicides et complexes (95 morts, 249 blessés). Les femmes et les enfants constituaient 28 % des victimes. On impute 75 % de toutes les victimes civiles durant cette période aux éléments antigouvernementaux, 8 % aux forces progouvernementales et 15 % aux affrontements au sol entre les parties. Quant aux victimes restantes, la responsabilité n'a pas pu être attribuée à l'un ou l'autre des camps ou elles ont été causées par des bombardements transfrontaliers. Les violences liées au deuxième tour de l'élection présidentielle ont aussi entravé les efforts faits pour protéger les civils. Le 14 juin, lors du deuxième tour de l'élection présidentielle, la MANUA a recensé 217 victimes civiles (54 morts, 163 blessés), notamment des hommes et des femmes exerçant leur droit de vote, des membres de la Commission, des enfants et d'autres civils victimes d'assauts visant délibérément le processus électoral. En plus des victimes civiles, la MANUA a reçu des informations faisant état de 87 victimes parmi les policiers (21 morts, 66 blessés) qui ont été pris pour cible alors qu'ils assuraient la protection des centres de vote ou qu'ils escortaient des convois de la Commission transportant du matériel électoral. Le 27 juin, le secrétariat du Conseil des ministres a publié une déclaration réaffirmant qu'il importait de protéger la population civile lors des opérations de sécurité et d'interdire l'emploi d'armes lourdes dans les zones résidentielles ou peuplées. Il a en outre été rappelé au Ministère de la défense, au Ministère de l'intérieur et à la Direction nationale de la sécurité qu'un décret présidentiel publié en février 2013 interdisait les raids aériens contre les zones résidentielles afin de prévenir les victimes civiles.

36. Entre le 1^{er} juin et le 15 août, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, conduite par l'ONU, a recensé 215 cas de violations à la suite desquelles 158 enfants sont décédés et 322 autres ont été blessés. La plupart des victimes ont été signalées dans la région de l'est, où 113 enfants ont été tués ou blessés. Les affrontements au sol ont été à l'origine de la plupart des morts et des blessés parmi les enfants (54 morts, 180 blessés). Le jour du deuxième tour de la présidentielle, 19 enfants ont perdu la vie et 57 autres ont été blessés, soit le chiffre le plus élevé en un jour depuis que l'Équipe spéciale a commencé à recenser le nombre d'enfants victimes de violations en 2009. Elle a aussi recensé trois cas d'enrôlement de mineurs et cinq cas d'enlèvement.

37. Le 14 juillet, l'ONU a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2011 pour la prévention du recrutement de mineurs, les procédures de vérification de l'âge et de sélection des nouvelles recrues ayant été améliorées, de même que la formation des forces de sécurité afghanes concernant les enfants dans des conflits armés. Le 23 juillet, après une série de réunions avec le Vice-Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la justice, le Comité directeur interministériel pour les enfants dans les conflits armés a adopté la Feuille de route

pour la mise en conformité. L'ONU a coordonné la fourniture d'un appui technique au Gouvernement afin de faciliter la mise en œuvre de la Feuille de route. La Mission a aussi mené une série d'actions de sensibilisation avec des interlocuteurs issus du Gouvernement et de la société civile dans l'ensemble du pays en vue de promouvoir le lancement de sa brochure sur la protection des enfants afghans dans les conflits armés.

38. La Mission a continué de dispenser au Gouvernement afghan un appui technique et des conseils concernant l'élimination des violences faites aux femmes. Dans l'optique du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, la MANUA a fourni un appui technique au Ministère de la condition féminine pour l'élaboration d'un plan d'action fondé sur les recommandations du premier rapport du Gouvernement sur l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Des propositions en vue de la tenue d'une conférence visant à arrêter des directives relatives à la médiation dans les cas de violence à l'égard des femmes ont en particulier été intégrées au plan. La Mission a aussi reçu une aide du Ministère des affaires étrangères pour renforcer le plan d'action national 2015-2018 sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. En outre, dans le cadre du processus actuel visant à aider le Ministère de l'intérieur à recruter des femmes dans la police et à les protéger des abus sexuels, la MANUA a recommandé de créer des mécanismes indépendants chargés de recevoir les plaintes, proposition qui a été acceptée sur le principe par le Ministère.

39. Le 13 juillet, un décret présidentiel a été publié pour confirmer l'adhésion de l'Afghanistan au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Par ailleurs, la Haute Commission pour la lutte contre le trafic d'êtres humains a mis en place des commissions chargées de lutter contre la traite au niveau des provinces, qui sont dirigées par les gouverneurs des provinces et composées de représentants des ministères compétents. S'agissant de la décision prise en décembre 2013 par le Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme de reporter la décision d'accréditation de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, en attendant que celle-ci règle les problèmes liés au processus de sélection et de nomination des commissaires, le 30 juin, la Commission a fourni au Comité international de coordination des informations sur la manière dont elle s'était attaquée à ces problèmes. La société civile a aussi soumis sa propre proposition en appui à la Commission.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

40. Durant la période considérée, les préparatifs de la conférence ministérielle consacrée au développement de l'Afghanistan, qui doit se tenir à Londres le 25 novembre, ont permis d'axer les efforts sur l'instauration d'un dialogue approfondi entre le Gouvernement et la communauté internationale. Le 23 juin, le Ministère des finances et des représentants de la communauté internationale sont convenus à une réunion que la conférence devrait viser à renouveler les engagements existants pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Ils ont souligné qu'il importait que la conférence mette l'accent sur la croissance

générée par le secteur privé pour promouvoir le développement économique et sur l'investissement international pour aider à réduire la dépendance du pays à l'égard de l'aide. La conférence devra aussi insister sur le rôle que peuvent jouer une société civile et un secteur privé qui prennent en main leur destinée et sur la détermination des gouvernements des pays de la région à réaliser les objectifs fixés dans le Cadre. Les donateurs ont entamé des consultations en vue de dégager un consensus entre les parties intéressées de la communauté internationale sur un Cadre « actualisé » par l'intermédiaire de plusieurs groupes de travail spécialisés. Ces éléments aideront à définir leur collaboration avec le futur gouvernement dans la perspective de la conférence de Londres sur l'Afghanistan. Le Groupe de travail commun de la société civile, un réseau regroupant près d'un millier d'organisations de la société civile, a entamé les préparatifs en vue de la conférence principale et de la réunion de la société civile qui doit se dérouler en marge de la conférence.

41. La situation économique demeure précaire. Le 22 juillet, le Ministère des finances a signalé que pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin, la collecte des recettes autres que douanières était de 20 % inférieure à l'objectif fixé, soit 2 % de moins que le montant collecté pour la même période en 2013. Le Gouvernement a imputé cette diminution au retard pris par les entreprises privées dans le paiement de leurs impôts, dont certaines grandes sociétés internationales, et au recul continu de l'investissement. En outre, la collecte des droits de douane était de 23 % inférieure à l'objectif fixé, soit 8 % de moins que le montant collecté pour la période correspondante en 2013. Cela s'explique en grande partie par la réduction de 22 % des importations de biens de valeur. Le Ministre des finances, Omar Zakhilwal, a estimé que le déficit s'élevait à quelque 537 millions de dollars des États-Unis à cause de l'incertitude politique et d'une croissance plus lente que prévu. Le Ministère des finances a indiqué qu'il était peu probable que cette situation s'améliore avant l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement. Des mesures de contrôles ont déjà été prises en vue de réduire les dépenses discrétionnaires consacrées au développement, le nombre des opérations et les frais de fonctionnement; elles ont permis d'améliorer la collecte des impôts (y compris des droits de douane). On a notamment relevé des améliorations en juillet par rapport aux résultats obtenus pour le premier semestre. Les bailleurs de fonds continuent de collaborer avec le Ministère des finances afin d'évaluer l'ampleur et les causes du déficit et de se concerter entre eux en vue de trouver des solutions.

42. Les pouvoirs publics ont progressé dans la promotion d'une croissance économique fondée sur des activités licites et l'adoption de mesures visant à lutter contre la corruption. À la suite de la promulgation par le Président Karzaï de la loi sur la lutte contre le financement du terrorisme et de la loi contre le blanchiment de fonds le 26 juin, le Groupe d'action financière, organe intergouvernemental chargé de définir des directives relatives à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme à l'échelle internationale, a annoncé le 27 juin qu'il avait suspendu sa décision de rabaisser le statut du pays s'agissant de la lutte contre la corruption. Mais le Groupe a indiqué que si la loi n'était pas appliquée d'ici à octobre 2014, il envisagerait à nouveau de le faire. Une telle décision restreindrait la collaboration des institutions financières afghanes avec les banques internationales, limiterait des flux financiers à destination et en provenance du pays et rendrait difficile le financement des échanges internationaux.

V. Aide humanitaire

43. Le 15 juillet, le Ministère de la santé publique a publié les conclusions de l'enquête nationale sur la nutrition, qui avait été réalisée grâce à un appui technique de l'ONU. En dépit des améliorations et des progrès enregistrés depuis la précédente enquête, les résultats en ce qui concerne les retards de croissance (40,9 %) et l'émaciation grave (4 %) chez les enfants de moins de 5 ans dépassent les principaux seuils d'urgence établis par l'ONU. Ils indiquent que la faible portée des principales interventions dans le domaine de la nutrition et la méconnaissance des pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants contribuent au double problème de la sous-alimentation sévère et chronique. En Afghanistan, 12,6 % de la totalité des décès d'enfants dans l'année, soit 189 000 enfants, sont liés à une malnutrition aiguë. Le Fonds humanitaire commun a privilégié l'allocation de fonds à la lutte contre la malnutrition aiguë en vue de soutenir l'action menée par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires dans huit provinces où les seuils d'urgence ont été dépassés.

44. Entre le 31 mai et le 15 août, l'Afghanistan a enregistré deux cas de polio, sur un total de huit cas depuis le 1^{er} janvier, six cas ayant été signalés à l'est ainsi que deux autres cas, un au sud et un à l'ouest. D'avril à juillet, des campagnes nationales de vaccination ont été menées à l'attention de 8,9 millions d'enfants de moins de 5 ans et des campagnes de vaccination infranationales ont été menées dans des régions à haut risque en vue de vacciner 3,5 millions d'enfants. Une réunion de coordination transfrontière rassemblant des experts techniques de la province de Kandahar dans le sud et de la province voisine du Baloutchistan au Pakistan a été organisée le 10 juillet en vue de synchroniser ces activités.

45. Après le début des opérations militaires pakistanaïses au Waziristan du Nord le 15 juin, au 15 août, quelque 13 000 familles avaient franchi la frontière en direction des provinces de Khost et de Paktiya dans l'est de l'Afghanistan. On estime que 80 % d'entre elles ont trouvé refuge auprès des populations vivant dans les 14 districts situés le long de la frontière. Avec l'aide d'organismes partenaires internationaux, les autorités locales dans ces deux districts ont mis en œuvre un plan d'intervention pour une période pouvant aller jusqu'à six mois afin de soutenir les interventions prioritaires en cours, qui visent à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents et aigus.

46. Le 31 juillet, l'Équipe spéciale sur les personnes déplacées dans leur propre pays, qui est coprésidée par le Ministère des réfugiés et du rapatriement et l'ONU, a enregistré 60 307 personnes déplacées en Afghanistan à cause du conflit en 2014, ce qui porte leur nombre total à 701 909 personnes. Les affrontements militaires qui ont éclaté dans plusieurs districts du nord de la province de Helmand ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et ont provoqué des déplacements internes. À cause du niveau élevé d'insécurité, la capacité des acteurs humanitaires à accéder directement aux populations déplacées en danger dans ces districts a été sévèrement entravée et les déplacements par la route ont été strictement limités. Les hostilités en cours dans le district de Qaysar de la province de Faryab dans le nord ont aussi provoqué le déplacement de plus de 674 familles.

47. Au cours des sept premiers mois de 2014, 10 055 réfugiés afghans (en moyenne 47 personnes par jour) ont été rapatriés de leur plein gré en Afghanistan, soit 7 168 personnes en provenance du Pakistan, 2 741 de l'Iran et 146 d'autres

pays. Depuis janvier et jusqu'au moment de l'établissement du présent rapport, le taux des retours indique une nette diminution de 65 % par rapport à la même période en 2013. On peut en partie attribuer cette diminution à l'incertitude concernant les élections et aux préoccupations quant à la sécurité durant la période de transition.

48. S'agissant des 8 164 logements détruits par les inondations en avril et mai dans le nord de l'Afghanistan, dont la remise en état était prévue dans le Plan de reconstruction de logements d'urgence, des allocations de ressources pour la construction de 941 logements, provenant notamment du Fonds central pour les interventions d'urgence, ont été confirmées à ce jour.

49. Dans le secteur du déminage, durant la période considérée, 4 champs de bataille et 72 champs de mines ont été neutralisés dans 32 localités, et cinq nouveaux districts ont ainsi pu être déclarés exempts de mines. L'ONU a continué de collaborer avec la FIAS de sorte que les bases et les champs de tir qui ont été fermés ou transférés soient exempts d'engins non explosés; 95,4 kilomètres carrés ont été neutralisés et plus de 34 000 engins explosifs et près de 12 900 munitions d'armes légères ont été enlevés ou détruits.

50. Des obstacles entravant l'accès à l'aide humanitaire continuent d'être recensés dans le cadre du suivi mondial assuré par l'ONU. Les principaux sujets de préoccupation sont les attaques contre le personnel, les biens et les locaux, ainsi que les intrusions dans les centres de santé. Jusqu'au 15 août, 117 cas de violence visant le personnel, les biens et les locaux ont été consignés pour l'année 2014 et ont fait 37 morts et 35 blessés parmi les agents humanitaires, avec 114 enlèvements et tentatives d'enlèvement et l'arrestation et la détention de 5 membres du personnel. Entre le 1^{er} janvier et le 15 août, 41 incidents ont visé des centres de santé publics ou gérés par des organisations non gouvernementales et les biens leur appartenant, la majorité d'entre eux se trouvant dans les provinces de l'est et du centre.

51. Au 15 août, le montant total des fonds affectés à l'aide humanitaire en Afghanistan s'élevait à 345 millions de dollars, dont 206 millions s'inscrivaient dans le cadre du Plan d'intervention stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan (qui est financé à 51 %). Sur le solde restant, 56 millions de dollars sont allés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, près de 30 millions de dollars ont été engagés mais n'ont pas été alloués, et le reste n'a pas encore été attribué. En ce qui concerne les fonds prévus dans le cadre du Plan, deux tiers ont été alloués à des organismes des Nations Unies et un tiers à des organisations non gouvernementales. À ce jour, les principaux donateurs dans le domaine humanitaire sont les États-Unis, le Japon, le Canada, la République de Corée, le Danemark et la Suède. À l'issue d'un examen à moyen terme du Plan de 406 millions de dollars des États-Unis réalisé par l'Équipe de pays pour l'action humanitaire en juillet, il a fallu redéfinir les priorités quant à l'utilisation des crédits et allouer ceux-ci à d'autres activités, compte tenu des besoins supplémentaires définis à l'issue de l'enquête, de l'afflux de réfugiés pakistanais et de l'opération visant à reloger les personnes touchées par les inondations.

VI. Lutte contre les stupéfiants

52. D'après les premières évaluations, 2 692 hectares de champs de pavots ont été éradiqués en 2014, soit une baisse de 63 % par rapport à 2013, qui peut en partie

être attribuée aux efforts déployés par les forces de sécurité pour protéger le processus électoral. Entre le 1^{er} juin et le 16 août, la police des stupéfiants a mené 597 opérations, qui se sont soldées par l'arrestation de 529 suspects, le démantèlement de 16 laboratoires illicites d'héroïne et la saisie de 4 460 kilogrammes de précurseurs chimiques, 13 295 kilogrammes d'opium, 105 kilogrammes de graines de pavot, 654 kilogrammes d'héroïne, 2 642 kilogrammes de haschich, 2 165 kilogrammes d'amphétamines, 2 kilogrammes de morphine, ainsi que 81 véhicules et 66 armes de différents types. Durant ces opérations, neuf agents de police ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

53. Une conférence régionale consacrée aux drogues et au VIH a eu lieu les 26 et 27 juin au Kazakhstan et un atelier régional organisé au Kirghizistan du 2 au 4 juillet, intitulé « Utilisation illicite des services de transfert de fonds ou de valeurs : renforcer la collaboration interorganismes et le renseignement financier », a ouvert la voie à l'organisation de la deuxième réunion du Groupe d'experts régional chargé de lutter contre le blanchiment de capitaux en Asie de l'Ouest et en Asie centrale.

VII. Appui à la Mission

54. La MANUA a continué d'utiliser ses ressources de manière à s'acquitter au mieux de son mandat dans le contexte actuel d'incertitude sur les plans politique, sécuritaire et financier. Durant la période à l'examen, les répercussions que la réduction des forces militaires internationales pourrait avoir sur l'ONU, en particulier sur la sécurité des aéroports et le soutien sanitaire, ont continué d'être évaluées.

55. Afin d'appuyer l'action menée par les Nations Unies pour faciliter le processus d'audit de l'élection présidentielle, la MANUA a coordonné la fourniture de logements sûrs à plus d'une centaine d'observateurs de l'Union européenne au complexe du Centre d'opération des Nations Unies en Afghanistan. En outre, la Mission a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour offrir des moyens aériens supplémentaires afin d'aider à transférer les bulletins de vote des locaux de la Commission établis dans tout le pays à son siège à Kaboul dans le cadre du processus d'audit.

56. La Mission a présenté un budget intérimaire pour le premier semestre de 2015, qui prévoit la reconduction technique du personnel actuel et des autres ressources. Une évaluation technique est prévue pour le quatrième trimestre de 2014. Au lendemain de la transition politique attendue et compte tenu du transfert des fonctions de sécurité en cours, les résultats de cette évaluation seront pris en compte lors de la présentation du budget intégral pour 2015.

VIII. Observations

57. La période à l'examen a été extrêmement éprouvante pour l'Afghanistan, et la prolongation d'un processus électoral contesté exacerbe l'incertitude économique, encourage les fauteurs de troubles et intensifie le désenchantement de la population. Tous les domaines de la vie étant touchés, l'anxiété est devenue palpable parmi un peuple qui ne se souvient que trop bien que les derniers arrangements de

gouvernance qui ont échoué l'ont entraîné dans la guerre civile. Je salue le courage et la détermination des millions d'Afghanes et d'Afghans qui ont participé aux deux tours de scrutins en tant qu'électeurs, candidats, organisateurs de campagnes électorales, agents électoraux et observateurs. Leur aspiration à une transition au sommet qui se déroule dans la paix et démocratiquement doit être respectée.

58. C'est dans la situation de blocage qui a suivi le deuxième tour de scrutin, et à la demande des deux candidats et du Président, que l'ONU a assumé un rôle de supervision dans le processus d'audit, qui continue de relever entièrement de l'autorité et de la responsabilité des organes électoraux afghans. En dépit de l'ampleur et de la complexité sans précédents de cet ambitieux exercice, l'audit a commencé à peine quelques jours plus tard et s'est poursuivi sans interruption, même si le rythme en a été inégal, afin d'écarter les votes frauduleux des votes valides exprimés le 14 juin. Soutenus en cela par le Secrétaire d'État Kerry, les deux candidats se sont engagés le 12 juillet à respecter les résultats de l'audit qui détermineront le choix du nouveau dirigeant du pays, et ont réaffirmé cet engagement le 8 août. Parallèlement à ces efforts, un dialogue entre Afghans a été engagé pour élaborer la structure et les fonctions du gouvernement d'unité nationale choisi. Les nombreux défis économiques et sécuritaires que les Afghans doivent relever exigent un pouvoir fort et une vision commune : la volonté d'adhérer à un partenariat véritable est donc cruciale.

59. À la faveur de l'incertitude politique persistante et de la poursuite du retrait militaire international, les auteurs de troubles – Taliban, groupes insurgés associés à ces derniers, groupes criminels et hommes d'influence locaux – sévissent à nouveau. Les civils sont de plus en plus souvent pris dans des tirs croisés, et le nombre de morts et de blessés parmi les femmes et les enfants augmente de manière inquiétante. La nature changeante du conflit est à l'origine d'engagements au sol qui sont devenus la principale cause de pertes civiles. Les entraves à l'accès de l'aide humanitaire se multiplient elles aussi, et je me réjouis des progrès accomplis quant aux campagnes de vaccinations menées dans les zones touchées par le conflit. L'ONU continue de solliciter l'engagement de toutes les parties, notamment pour faire en sorte que les obligations humanitaires et les obligations relatives aux droits de l'homme soient comprises et respectées, pour aider à atténuer les conséquences du conflit armé sur les civils.

60. Les opérations à plus grande échelle lancées par les forces antigouvernementales tout au long de la saison des combats de 2014 ont mis les forces de sécurité afghanes à l'épreuve. Les militaires et les fonctionnaires de police affrontent bravement ce gigantesque problème, mais une assistance internationale constante et solide sera nécessaire pendant plusieurs années pour que les institutions afghanes aient les capacités et les moyens de s'opposer résolument aux menaces permanentes. Je salue l'engagement constant de pays si nombreux en faveur de la Force internationale, et je sais qu'il a coûté bien des vies humaines. Les Afghans sont désormais pleinement responsables de la sécurité de leur pays, et le mandat de la Force internationale arrive à son terme : je demande donc instamment que soient honorés les engagements internationaux en faveur du soutien aux forces afghanes qui ont été pris lors des sommets de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) tenus à Lisbonne et Chicago (États-Unis d'Amérique). Il conviendra de définir des cadres juridiques concertés et des paramètres de planification pour organiser et mettre en place l'assistance future en matière de sécurité. Il est regrettable que le report continu de l'annonce des résultats des élections ait empêché

l'Afghanistan d'être représenté par un nouveau dirigeant au sommet de l'OTAN organisé à Newport (pays de Galles, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) les 4 et 5 septembre, à l'occasion duquel les partenaires internationaux de l'Afghanistan ont une nouvelle fois réitéré leur engagement de principe en faveur de la poursuite de l'appui au-delà de 2014. La nouvelle administration devra agir rapidement lorsqu'elle prendra des décisions relatives à la sécurité. Je me félicite de la déclaration conjointe que les deux candidats ont adressée aux participants au sommet de l'OTAN, dans laquelle ils se sont engagés à adopter une « vision politique inclusive » et à former un gouvernement d'unité nationale, ainsi qu'à conclure un accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis et un accord sur le statut des forces avec l'OTAN.

61. Gérer le manque croissant de financement dont souffre l'Afghanistan et faire en sorte que les dépenses budgétaires récurrentes puissent être couvertes sera une autre gageure immédiate pour la nouvelle administration. La longue période électorale, au cours de laquelle des postes gouvernementaux de haut rang sont devenus vacants, les longs mois de campagne et la grande incertitude que suscite l'impasse postélectorale ont contribué à la chute précipitée de la croissance, au déclin de la confiance des investisseurs et à la faiblesse des recettes fiscales. La situation économique actuelle de l'Afghanistan est profondément inquiétante. La conférence ministérielle sur le développement, qui doit se tenir à Londres en novembre, sera une occasion cruciale de réaffirmer le partenariat entre le Gouvernement afghan et les donateurs autour de l'architecture centrale du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et conformément aux priorités et aux programmes de la nouvelle administration. L'économie illicite en plein essor de l'Afghanistan est à la fois un symptôme et une source d'incertitude et ne montre aucun signe de faiblesse. J'exhorte la nouvelle administration et la communauté internationale à faire preuve d'une volonté politique sérieuse pour que la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan soit efficace et s'inscrive dans le long terme, en se fondant sur des priorités de développement qui renforcent l'économie licite et réduisent à néant l'économie illicite.

62. Les effets de cette incertitude se font également sentir au-delà des frontières de l'Afghanistan, la situation dans les pays voisins montrant à quel point un gouvernement stable et une gouvernance efficace sont nécessaires. L'importance donnée aux relations que l'Afghanistan entretient avec ses partenaires régionaux est manifeste, témoins les préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur le Processus d'Istanbul, qui se tiendra à Tianjin (Chine), visant à intensifier la coopération régionale, et le report de cette réunion en attendant la mise en place de la nouvelle administration. J'encourage tous les participants au processus et ses partisans à accroître leur engagement actif et constructif pour faire aller de l'avant cette initiative majeure et les mesures de confiance qui l'accompagnent. Les relations bilatérales entre l'Afghanistan et le Pakistan ont été difficiles durant la période à l'examen. Je demande à ces deux pays voisins de profiter de l'instauration d'une nouvelle administration à Kaboul pour repartir sur de nouvelles bases et faire une place plus grande à une véritable coopération dans les domaines d'intérêt commun, notamment la sécurité et la lutte antiterroriste, les initiatives en faveur de la réconciliation menées par l'Afghanistan et le développement économique.

63. Un transfert du pouvoir par le biais du processus électoral, et l'acceptation des résultats par les candidats, est le seul moyen de donner au pays un nouveau dirigeant et un nouveau gouvernement ayant le mandat nécessaire pour relever les nombreux

défis. Un transfert légitime du pouvoir est aussi la meilleure manière de protéger les cadres institutionnel et juridique de l'Afghanistan et la confiance que leur accorde le public. La situation restant incertaine, j'encourage les dirigeants du pays à faire passer au premier plan les souhaits de la population et l'unité nationale en se gardant de toute erreur d'appréciation ou de tout dérapage malheureux et pour aider à rétablir la confiance dans le processus démocratique. Je suis fier de la manière extraordinaire dont l'ONU s'acquitte du rôle qu'il a été convenu de lui donner dans le processus d'audit, et du soutien qu'elle apporte aux accords politiques, preuve concrète de la volonté de l'Organisation de s'acquitter de son mandat en matière de prévention des conflits et de voir aboutir la transition en Afghanistan. La rapide mobilisation des ressources, du personnel et des compétences techniques à l'échelle de l'ensemble du système met en valeur l'initiative Unité d'action des Nations Unies dans ce qu'elle a de meilleur. Le réseau des 13 bureaux extérieurs de la MANUA a œuvré en faveur du renforcement de ces efforts. Je rends hommage aussi aux États Membres et aux organisations régionales qui ont rapidement déployé des observateurs internationaux, ainsi qu'un appui en matière de transport et de sécurité, par l'intermédiaire de la Force internationale.

64. Je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, pour son dévouement extraordinaire envers l'Afghanistan et son peuple. M. Kubiš dirige l'intervention des Nations Unies en Afghanistan à un moment de transition critique pour le pays, et c'est mû par un objectif clair et un professionnalisme calme qu'il exécute le mandat de l'Organisation. Il a su travailler de manière impartiale aux côtés de tous les Afghans et de tous les partenaires régionaux et internationaux, illustrant ainsi les valeurs et les principes des Nations Unies. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à tous les fonctionnaires nationaux et internationaux de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour le dévouement sans faille dont ils ont fait preuve, souvent dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris envers le peuple afghan